



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -47**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

**Date de convocation** : 18 septembre 2021

**Date d'affichage** : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

**Convention de formation « initiation à l'archivage »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais organise une formation « initiation à l'archivage » dans le cadre de la mutualisation.

La formation sera dispensée par Mme Nina MEDEN, archiviste et se déroulera sur 3 jours (04, 05 et 07 octobre 2021).

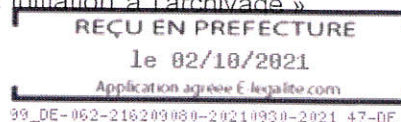
Monsieur le Maire propose d'y inscrire un agent technique et un élu. La formation « initiation à l'archivage » coûte 109€ net par participant pour les 3 jours de formation.

Pour y inscrire les 2 participants, il convient de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de formation « initiation à l'archivage »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Article 1<sup>er</sup>** : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation « initiation à l'archivage » avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.



Article 2 : charge Monsieur le maire à l'inscription d'un agent administratif et un élu.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

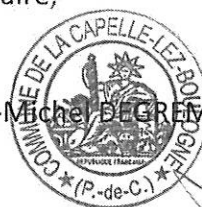
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 30 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire,  
Jean-Michel DEGREMONT

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Michel Degremont". To the right of the signature is the official seal of the commune, identical to the one in the top right section.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com